



CHEF/FE D'EQUIPE EXPLOITATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF

390 Rue Henri Fabre
38926 Crolles Cedex

Référence de l'offre	Direction Eau & Assainissement – 038230200947660
Date de diffusion	05/04/2023 – 15/05/2023 – 13/07/2023
Nombre de poste	1
Poste à pourvoir le	Dès que possible
Date limite de candidature	31 août 2023
Type d'emploi	Titulaire ou Contractuel ou Titulaire externe en disponibilité
Type de recrutement	Mutation / Détachement / Intégration / Mobilité interne / CDD 1, 2 ou 3 ans renouvelable
Cadre d'emplois	Des techniciens territoriaux - Catégorie B (filère technique)
Lieu de travail	STEU Pontcharra – ZI Pré Brun Sud 2293 Avenue Champollion 38530 Pontcharra
Temps de travail	Temps complet (36 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)
Environnement de travail	<p>Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.</p> <p>Au sein de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (près de 70 agents), créée en 2018 lors du transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes Le Grésivaudan, le service technique d'assainissement exploite directement à ce jour 7 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU - entre 360 et 28 000 Equivalent Habitants), 40 postes de refoulement sur 18 communes du territoire.</p>
Descriptif du poste	<p>En qualité de chef(fe) d'équipe exploitation assainissement collectif, vous garantissez le bon fonctionnement de la collecte et du traitement des eaux usées sur la partie du périmètre communautaire en régie directe non prestée.</p> <p>Vous assurez le suivi, l'entretien et l'optimisation des outils de collecte (réseau et postes de refoulement) et STEU, notamment en relation avec les électromécaniciens du service.</p> <p>Vous êtes est le /la responsable de l'équipe d'exploitation STEU et réseau. Vous assurez la bonne cohérence des données d'auto-surveillance et vous assurez que les obligations réglementaires sont bien respectées sur le périmètre exploité.</p> <p>Vous pouvez intervenir ponctuellement en appui technique auprès des communes sous convention et/ou sous contrat de prestations.</p>
Missions	<ul style="list-style-type: none">• Encadrer et gérer une équipe de 5 agents techniques d'exploitation STEU et réseaux :<ul style="list-style-type: none">- Organiser, planifier, suivre et contrôler l'activité des agents,- Réaliser les entretiens annuels,- Contribuer au recrutement, à la rédaction des fiches de poste etc ;- Former les agents à l'utilisation du système de supervision• Déployer la gestion/exploitation des installations d'épuration, des réseaux d'assainissement collectifs unitaire ou séparatifs et des équipements annexes, afin d'en garantir le fonctionnement optimal dans le respect de la réglementation :<ul style="list-style-type: none">- S'assurer du respect des obligations contractuelles et réglementaires,- Elaborer et réaliser le programme d'entretien préventif,- Réaliser un diagnostic des équipements,- Suivre les indicateurs de performance,- Proposer des optimisations de fonctionnement/process- Participer à la mise à jour des procédures,- Définir les besoins en matériel pour les missions d'exploitation- Réaliser et/ou suivre les divers marchés et contrats rattachés à ses missions

- Participer ponctuellement à des contrôles terrain ;
- Déployer la gestion technique du matériel d'instrumentation des process ;
- Assurer la surveillance des équipements
 - Participer à la mise en service des automatismes, des systèmes de supervision et de télésurveillance,
 - Superviser le fonctionnement des équipements
 - Analyser les données et détecter les anomalies
- Gérer un budget déterminé ;
 - Réaliser les bons de commande et valider les factures correspondantes
 - Participer à l'élaboration des budgets d'exploitation
- Participer aux tâches d'exploitation et/ou remplacer un agent technique d'exploitation ;
- Participer à l'amélioration continue du service.

Profil demandé

- **Expérience requise en exploitation assainissement et en management d'équipe**
- Connaissances technique et réglementaires sur la collecte et le traitement des eaux usées, notamment en traitement biologique des eaux usées.
- Connaissances de base en automatisme et électromécanique.
- Notions sur les marchés publics.
- Capacité d'analyse et de synthèse.
- Aptitude managériale
- Sens de l'organisation, rigueur et polyvalence.
- Aisance relationnelle.

Spécificités du poste

Prise de poste à 7h30 pour démarrage des missions des agents techniques d'exploitation. Travail le week-end et de nuit ponctuellement pour nécessité de service. Astreintes. Déplacements réguliers sur le territoire du Grésivaudan avec véhicule affecté au poste.

Habilitations/Permis

Permis B obligatoire.
AIPR – Habilitation électrique - CATEC

Rémunération pour un temps complet

Salaires **minimum** par mois de **1811.58 € brut** (échelon 1) + **450 € brut** prime fonction + **prime astreinte** + **prime encadrement** + **prime complémentaire** équivalente à 1/12^{ème} de la rémunération.

Avantages

Aménagement du temps de travail, RTT, tickets restaurant, participation transport, participation mutuelle santé (labélisation), participation à la prévoyance (si adhésion contrat en cours), prise en charge d'adhésion au Comité National d'Action Sociale (CNAS), adhésion possible au Comité d'œuvres Sociales interne (COS).

Procédure

Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-gresivaudan.fr/emploi> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.

Contact

Pour tout renseignement sur le poste contacter : M. Claude MOTTARD – cmottard@le-gresivaudan.fr

Règle statutaire

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2^o du CGFP).

Travailleurs handicapés

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.